

Édition 2023

**DOSSIER
DE DEMANDE
D'AIDE SOLAIRE
THERMIQUE**

*Installation d'un
Chauffe-Eau Solaire Individuel
(CESI) ou d'un Système Solaire
Combiné (SSC)*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



AIDE SOLAIRE THERMIQUE

CETTE AIDE VISE À AIDER FINANCIÈREMENT LES PARTICULIERS À INSTALLER UN SYSTÈME DE CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI) POUR LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, OU UN SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ (SSC) POUR LE CHAUFFAGE, COMPOSÉ DE CAPTEURS SOLAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE CERTIFICATION CSTBAT OU SOLAR KEYMARK OU ÉQUIVALENTE. LES CAPTEURS SOLAIRES HYBRIDES, ET SOUS-VIDES, SONT EXCLUS.

Montant de l'aide (plafonds correspondant à ceux définis dans le cadre des aides financières nationale, telle que MaPrimeRénov, pour l'année en vigueur):

Ménages aux ressources "Très modestes & modestes"	Ménages aux ressources "Intermédiaires"	Ménages aux ressources "Supérieurs"
2000 €	1200 €	1000 €

Elle est cumulable, avec MaPrimeRénov, les certificats d'économie d'énergie (CEE), l'éco-prêt à taux zéro, l'aide locale MurMur, ainsi que les éventuelles aides locales des communes de la Métropole de Grenoble (Ex : Fontanil-Cornillon)

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR OBTENIR L'AIDE ?

- Vous êtes un particulier, propriétaire occupant ou bailleur de votre logement. Sont néanmoins éligibles les Sociétés Civiles Immobilières familiales à capital fixe, les propriétés en indivision, les nuspropriétaires et les usufruitiers, ainsi que les occupants à titre gratuit.
- Votre logement est une résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans.
- Vous habitez l'une des 49 communes de la métropole grenobloise* (voir ci-contre)
- L'équipement dispose d'une certification CSTBat (ou QB), Solarkeymark ou d'une certification équivalente.
- Le devis du professionnel devra respecter les critères techniques d'éligibilité de "MaPrimeRénov"
- L'installation est réalisée par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) QualiSol :



- Qualisol COMBI (SSC)
- Qualisol CESI
Ou d'une qualification équivalente du Qualibat et disposant d'une assurance civile et décennale à jour.

Si votre appareil n'est pas certifié avec les caractéristiques ci-dessus, prenez contact avec l'ALEC afin de vous assurer de l'éligibilité de votre appareil.

Liste des professionnels engagés auprès de Grenoble-Alpes Métropole disponible ici :

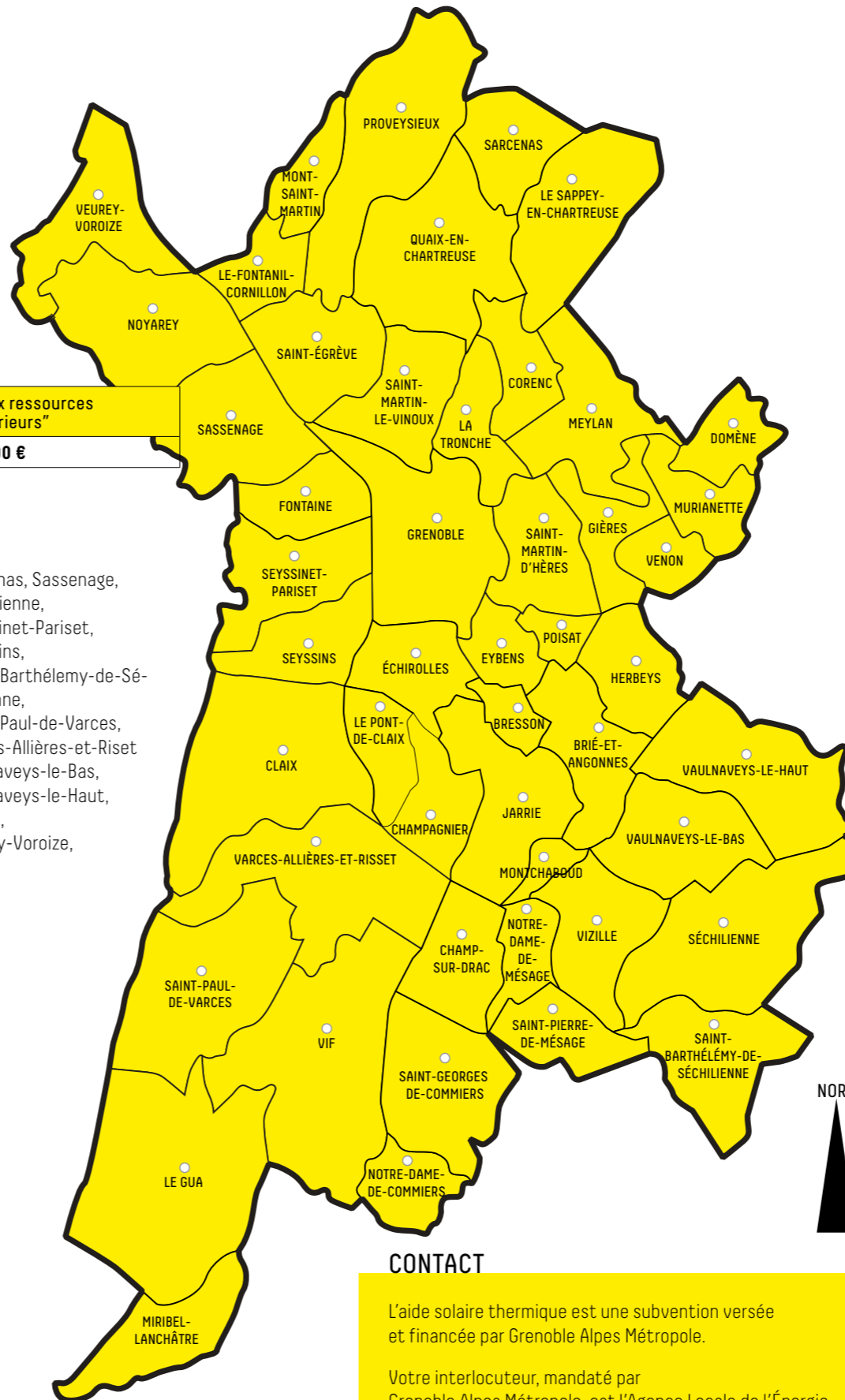
<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/185-installer-un-chauffe-eau-solaire.htm>

ATTENTION : LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ ET VALIDÉ PAR L'ALEC AVANT LA SIGNATURE DU DEVI

LES 49 COMMUNES DE LA MÉTROPOLÉ :

Bresson, Brié-et-Angonnes, Champ-sur-Drac, Champagnier, Claix, Corenc, Domène, Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Herbeys, Jarrie, La Tronche, Le-Fontanil-Cornillon, Le-Gua, Le-Pont-de-Claix, Le-Sappey-en-Chartreuse, Meylan, Miribel-Lanchâtre, Mont-Saint-Martin, Montchaboud, Murianette, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-Mésage, Noyarey, Poisat, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Égrève, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Pierre-de-Mésage, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux,

Sarcenas, Sassenage, Séchillienne, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Saint-Barthélemy-de-Séchillienne, Saint-Paul-de-Varces, Varcès-Allières-et-Riset, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Venon, Veurey-Voroize, Vif, Vizille.



CONTACT

L'aide solaire thermique est une subvention versée et financée par Grenoble Alpes Métropole.

Votre interlocuteur, mandaté par Grenoble Alpes Métropole, est l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la métropole grenobloise (ALEC).

QUELLE EST LA MARCHE À SUIVRE ?

1. Contacter l'ALEC pour l'étude de votre projet
2. Contactez des professionnels qualifiés RGE pour établir un ou plusieurs devis répondant aux conditions présentées ci-avant.
3. AVANT LA SIGNATURE DE VOTRE DEVIS, envoyez à l'ALEC votre dossier de demande d'aide comprenant les pièces suivantes :
 - Devis NON SIGNÉ rédigé avec précision par l'installateur (marque, modèle, mise en œuvre détaillée, taux de TVA...etc.)
 - Fiche : "FORMULAIRE DE DEMANDE", remplie et signée par vos soins.

Justificatif de résidence principale : Avis d'imposition des personnes habitant le logement concerné par l'installation. Cas particuliers : si vous êtes un nouvel arrivant, faire parvenir une attestation de domicile (copie acte notarié ou bail).

Relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire. Le nom et l'adresse indiqués sur le RIB doivent correspondre aux informations fournies dans le dossier. Si l'adresse n'est pas indiquée sur le RIB ou si elle ne correspond pas, la rajouter de manière manuscrite.

N.B. : seuls les dossiers complets feront l'objet d'une instruction.

4. Après étude des pièces et vérification de la recevabilité du dossier, vous recevrez un courrier d'attribution de l'aide par Grenoble Alpes Métropole.
5. Vous pouvez commander les travaux (signer le devis) à la réception du courriel de l'ALEC vous informant de l'éligibilité de votre projet et de la complétude de votre dossier.
6. Vous devez impérativement terminer vos travaux et transmettre à l'ALEC, au maximum 18 mois après l'envoi du courrier d'attribution de Grenoble Alpes Métropole, les pièces suivantes :
 - Fiche "FORMULAIRE DE VERSEMENT" (fiche remise avec l'arrêté attributif).
 - Facture certifiée acquittée (solde égale à 0 et tampon de l'entreprise) dont la date doit être postérieure à la date de confirmation de complétude de votre dossier par l'ALEC.
 - Fiche de mise en service complétée, signée et tamponnée par l'artisan
7. Grenoble Alpes Métropole procédera ensuite au versement de l'aide par virement sur votre compte et vous fera parvenir une décision d'attribution finale.

En visant le présent dossier de demande de subvention, le propriétaire s'engage à obtenir l'ensemble des autorisations d'urbanismes nécessaires à la réalisation des travaux (Ex : Déclaration préalable des travaux). Renseignez-vous auprès de votre mairie pour en savoir plus.

SPL ALEC DE LA GRANDE RÉGION GRENOBLOISE AIDE SOLAIRE THERMIQUE

14, avenue Benoit Frachon 38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél. 04 76 14 00 10

aidesolairethermique@alec-grenoble.org

FORMULAIRE DE DEMANDE AIDE SOLAIRE THERMIQUE			
Êtes-vous accompagné dans le cadre de MurMur Maison individuelle :		OUI	NON
Comment avez-vous connu le dispositif :			
ALEC	Réseaux sociaux	Bouche à oreille	
Artisans	Site Internet Métro	Autre:	
Nom/ Prénom:		Adresse des travaux (si différente de celle du demandeur):	
Adresse:	
Code postal:		Logement de plus de 2 ans:	OUI NON
Tél:		Nombre de personnes dans le ménage du demandeur:
Mail:		Énergies initiales utilisées pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage:

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je soussigné-e, M./Mme,

Certifie sur l'honneur que :

- Les renseignements portés sur la présente demande d'aide et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts.
- Les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés (devis non signé) à la date du dépôt du dossier.

M'engage à :

- Répondre aux demandes éventuelles de renseignement et de contrôle de Grenoble-Alpes Métropole.
- Participer au retour d'expérience de votre projet, en collaboration avec Grenoble-Alpes Métropole (communication, visite de site, interviews...).

Reconnait être informé que :

- Seule la décision finale de l'aide engage Grenoble-Alpes Métropole sur le plan juridique et financier.
- Le versement de la subvention interviendra à l'issue du chantier sur présentation d'une demande de versement dûment complétée et accompagnée des pièces justificatives requises (factures acquittées...).
- Le montant octroyé par Grenoble-Alpes Métropole est un montant maximum qui ne peut être recalculé qu'à la baisse si les travaux réellement

effectués sont différents de ceux prévus initialement et si le financement par des aides publiques de l'installation dépasse 100%.

- Le non-respect des engagements ci-dessus entraîne l'annulation de l'aide et le reversement des sommes versées pour le financement de l'opération.
- La déclaration préalable de travaux est nécessaire pour le bon déroulement des travaux

Atteste avoir fourni les documents suivants :

Devis des travaux

Avis d'impôt sur le revenu

Justificatif de résidence principale

Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Je suis informé que je dois attendre le courriel de L'ALEC m'informant de l'éligibilité de mon projet et de la complétude de mon dossier avant tout démarrage des travaux.

À

le

Signature :

À RENSEIGNER PAR L'INSTRUCTEUR DE L'AIDE		
Avis technique :	Favorable	Défavorable
Date :	
Catégorie de revenus :	
Montant global de l'aide :	
Signature de l'instructeur et cachet de l'ALEC		
.....		

Les données collectées par ce formulaire feront l'objet d'un traitement pour procéder au versement de l'aide.

Les données collectées ne seront utilisées par Grenoble Alpes Métropole, et le cas échéant par ses partenaires, que pour vous accompagner dans votre projet. Les données seront conservées pendant la durée du traitement de la demande, ou du projet, et pour une durée de dix années après leur date d'enregistrement.

Les données collectées ne pourront faire l'objet d'un transfert à des tiers, hors ceux qui en auront nécessairement besoin dans le cadre du projet, sans votre accord préalable.

Pour en savoir plus sur la politique de confidentialité des données de Grenoble-Alpes Métropole, vous pouvez vous rendre sur la page :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/667-politique-de-confidentialite.htm>



MÉTROSOLEIL

UN CADASTRE SOLAIRE POUR VOUS ÉCLAIRER

Grenoble Alpes Métropole met à votre disposition MÉTROSOLEIL : un outil en ligne gratuit, neutre et facile d'utilisation qui vous permet de connaître la puissance d'ensoleillement de votre toit, l'intérêt financier d'un projet solaire et vous met en contact avec des prestataires sélectionnés.

Plus d'information sur :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/184-mesurer-le-potentiel-solaire-de-mon-toit.htm>

Le site permet également l'accès à des contacts d'installateurs ayant signé une charte qualité avec la Métropole ayant les certifications et assurances requises, et s'engageant à fournir un devis clair et complet, et à accompagner ses clients dans les différentes démarches (urbanisme, raccordement réseau, etc...)

Liste des professionnels engagés auprès de Grenoble-Alpes Métropole disponible ici :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/185-installer-un-chauffe-eau-solaire.htm>

Dossier à renvoyer à

SPL ALEC de la grande région grenobloise
AIDE SOLAIRE THERMIQUE

14, avenue Benoit Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères
04 76 14 00 10

aidesolairethermique@alec-grenoble.org

Plus d'infos sur grenoblealpesmetropole.fr

